

**EXEMPLE D'ENGAGEMENT CONTRACTUEL CONCLU DANS LE CADRE DE L'ACCORD INTERBEV OVINS DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2010 ETENDU LE 15 FEVRIER 2011 ET DE L'ARTICLE L. 631-24 DU CODE RURAL (CIRCUIT « CLASSIQUE » )**

<b>L'Acheteur</b> Je soussigné ..... représentant l'entreprise ..... demeurant à (siège social) ..... enregistré au registre du commerce sous le numéro SIREN .....	<b>Et Le Vendeur, Eleveur individuel :</b> Je soussigné :..... Ou la Société (GAEC, EARL, SCEA) : Nous soussignés, ..... représentant la société : ..... demeurant à (siège social) ..... enregistré à l'EdE sous le numéro d'exploitation..... Nombre de brebis :.....
---	---

ont convenu ce qui suit :

<p><b>Majoration de la prime PAC aux ovins</b></p> <p>En application de l'accord interprofessionnel du 19 octobre 2011 relatif au contrat de commercialisation prévu pour la majoration 2012 de l'aide PAC aux ovins.</p> <p>Le <b>Vendeur déclare</b> (cocher les cases correspondantes) :</p> <p><input type="checkbox"/> Compter l'<b>Acheteur</b> parmi les trois opérateurs réalisant au minimum 50% de ses ventes d'agneaux de boucherie</p> <p><input type="checkbox"/> Fournir à l'<b>Acheteur</b> un prévisionnel annuel de mise en marché de sa production</p> <p><input type="checkbox"/> Transmettre, par le biais de l'Acheteur le prévisionnel de mise en marché à INTERBEV OVINS</p>
---

**Article 1 : Objet et caractéristiques des produits à livrer et des volumes**

L'Acheteur s'engage à acquérir auprès du Vendeur **un volume exprimé en nombre d'agneaux**, par année d'application du présent Contrat. Ce Volume est défini comme suit :

*(rayer les mentions inutiles)*

- Agneaux destinés à la Boucherie :** ..... têtes
- Agneaux destinés à l'Engraissement :** ..... têtes
- Caractéristiques complémentaires : .....

Le calendrier de mises en marché des agneaux pendant la durée du contrat est le suivant :

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

Les Parties s'accordent sur une **marge de ..... %** en plus ou en moins par rapport au Volume ci-dessus. Le Calendrier de mises en marché prendra en compte cette marge.

**Article 2 : Modalités de collecte ou de livraison**

Les collectes ou les livraisons des agneaux sont effectuées à date déterminée le moment venu par les Parties :

- dans l'exploitation du Vendeur
- en centres de rassemblement convenus
- à l'abattoir désigné
- autres : .....

Les agneaux ne peuvent être retournés à compter de leur prise en charge valant acceptation par l'Acheteur sauf en cas de non-conformités réglementaires.

**Article 3 : Critères et modalités de détermination du prix**

A l'occasion de chaque transaction, le Prix des agneaux est fixé par les Parties, par catégorie d'Animal, dans une **fourchette de +/- ..... % du référentiel** suivant :

- cotation ..... de la semaine précédente ou (autres) .....
- autre référentiel.....

**EXEMPLE D'ENGAGEMENT CONTRACTUEL CONCLU DANS LE CADRE DE L'ACCORD INTERBEV OVINS DU 1<sup>ER</sup>  
DECEMBRE 2010 ETENDU LE 15 FEVRIER 2011 ET DE L'ARTICLE L. 631-24 DU CODE RURAL (CIRCUIT  
« CLASSIQUE » )**

Le référentiel choisi **est ajusté de sur la base de +/- .....** % pour les agneaux présentant les caractéristiques suivantes :

Saisonnalité .....  Autres.....

Lorsque le contrat est établi sur la base d'un prix fixe pour la durée du contrat (ex: cas des circuits courts) entre l'Acheteur et le Vendeur, le prix est fixé :

- à hauteur de ..... € / kg  vif  carcasse
- par période de :  1 mois  3 mois  6 mois  1 an  (autres) : .....

Pour les animaux non couverts par le référentiel choisi, la détermination du prix se fait sur une base d'une négociation de gré à gré au moment de la livraison.

#### **Article 4 : Modalités de paiement**

Chaque livraison faisant suite à une commande de l'Acheteur, donne lieu à l'établissement d'une facture établie par ..... Le paiement doit intervenir au plus tard, 20 jours après le jour de livraison pour les achats de bétail sur pied destiné à la consommation et de viandes fraîches dérivées conformément à l'article 443-1, 2° du Code de commerce.

#### **Article 5 : Durée**

Le présent Contrat est conclu pour une durée de ..... mois (12 mois minimum) courant à compter de sa signature. Il est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation 30 jours avant la date anniversaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout moyen permettant de justifier de sa réception.

#### **Article 6 : Révision et Résiliation**

Volumes : Dans l'hypothèse où l'une des Parties serait confrontée à une situation indépendante de leur volonté ayant un impact significatif sur leur activité :

Accident sanitaire  Aléas climatiques  Autres.....

les Parties pourront, d'un commun accord, réviser les **volumes** et, à compter de la révision, **le calendrier de mises en marché**, au-delà de la marge visée à l'article 1.

Prix : Les Parties pourront, d'un commun accord, réviser les modalités de fixation du prix déterminées à l'article 3 par la prise en compte d'un ou des indicateurs suivants :

.....

Le présent Contrat est résilié de plein droit en cas de cessation d'activités d'une des Parties ou en cas d'une défaillance grave de l'une des Parties moyennant un préavis de trente jours donné par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout moyen permettant de justifier de sa réception.

**Fait à** ..... **le** .....  
en un exemplaire par signataire

Signature de l'Acheteur

Signature du ou des Vendeurs

***Cette offre formulée par l'Acheteur est valable pour une durée de..... à compter de la réception de la Proposition par le Vendeur***

## REFUS DE PROPOSITION D'ENGAGEMENT CONTRACTUEL

entre

<b>L'Acheteur (non obligatoire)</b> Je soussigné ..... représentant l'entreprise ..... demeurant à (siège social) ..... enregistré au registre du commerce sous le numéro SIREN .....	<b>Et Le Vendeur</b> l'Eleveur individuel : Je soussigné :..... Ou la Société (GAEC, EARL, SCEA) : Nous soussignés, ..... représentant la société :..... demeurant à (siège social) ..... enregistré à l'EdE sous le numéro d'exploitation .....
--	--

### Le Vendeur :

- reconnaît avoir reçu une Proposition d'Engagement contractuel conforme aux dispositions de l'article L631-24 du Code rural modifié par la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche et aux dispositions de l'accord interprofessionnel INTERBEV OVINS du 1<sup>er</sup> décembre 2010 étendu le 15 février 2011.
- refuse cette Proposition d'Engagement contractuel aux conditions et pour la durée décrites.

**L'Acheteur** maintient néanmoins sa proposition pour une durée de ..... à compter de la réception de la proposition par **le Vendeur**. **L'Acheteur** pourra à tout moment substituer à la présente proposition une nouvelle proposition amendée.

### FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

à ..... le .....

en un exemplaire par signataire

Signature du ou des Vendeurs

Signature de l'Acheteur